

PRISME

Agriculture et Agroalimentaire, une affaire d'experts

26

SEPTEMBRE 2019

DÉCRYPTAGE : les faits marquants de l'actualité commentés par nos experts

P. 2



BIO : Le label BIO, signe de qualité pour les marques.

GRANDE DISTRIBUTION : Pratiques commerciales abusives : le mouvement E. Leclerc est assigné (19 juillet 2019) pour une amende de 117,3 M€, un montant sans précédent. Explication.

FERMES VERTICALES : Ocado investit dans les fermes verticales.

CÉRÉALES : Quid de l'avenir des exportations de céréales françaises en Algérie ?

INGRÉDIENTS : Un tandem Avril-DSM pour produire de la protéine de colza.

ŒUFS : Le groupe Avril, numéro un de l'œuf en France, s'engage sur le tout alternatif.

LACTALIS : Rachat du brésilien Itambé. Lactalis continue ses acquisitions.

GÉOSTRATÉGIE DE L'AGROALIMENTAIRE

P. 6



LES NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE : QUEL IMPACT À PRÉVOIR POUR LES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ?

Certains disent que demain, la Chine sera à la fois l'Usine, le principal Consommateur et le principal Fournisseur de services du Monde entier. Plus généralement : le PIB de l'Asie pourrait représenter environ 35 % du PIB mondial en 2030, contre 28 % en 2018 et seulement 20 % en 2010.

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

► <https://etudes-economiques.credit-agricole.com> ► Rubrique Secteur ► Agriculture et Agroalimentaire



Décryptage

BIO Le label BIO, signe de qualité pour les marques

Paysan Breton, marque phare des produits laitiers fait son entrée sur le Bio et a choisi d'y arriver sur son lait ribot, dont il est leader. De même, Hénaff décline son fameux pâté en mode Bio, mais aussi le chocolat Cémoi, les légumes D'Aucy et tant d'autres... Afficher les logos bio, marque AB et « Eurofeuille » à côté d'une marque, même prestigieuse, est payant car cela ajoute un fort caractère de qualité et ravive le respect du consommateur.



COMMENTAIRE

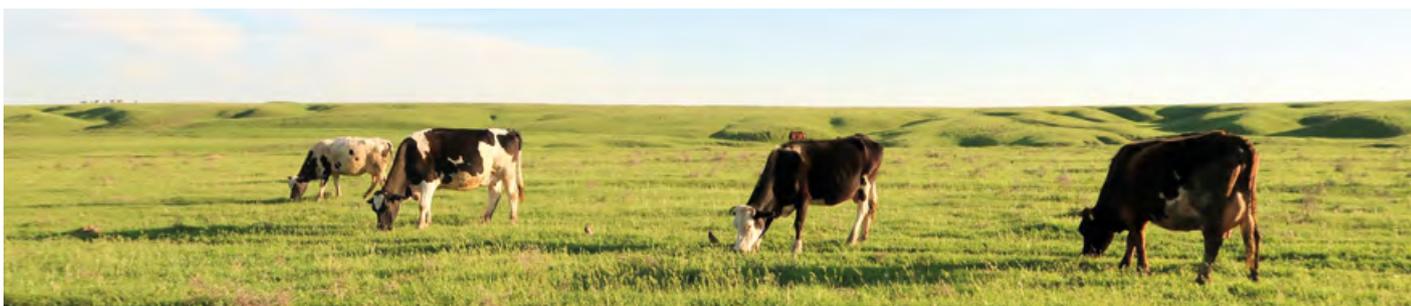
En réalité, ce n'est pas la première fois que Paysan Breton se décline en Bio : avec les légumes surgelés produits par GELAGRI, filiale de Triskalia (une des coopératives-mères de Laita, propriétaire de Paysan Breton), une gamme bio a vu le jour dès la fin de l'année dernière. Mais Paysan Breton va plus loin et milite aussi auprès de ses consommateurs, à qui il offre l'opportunité de donner un « coup de pouce » aux producteurs qui le fournissent et souhaitent convertir leur exploitation au Bio. De même, afin de réaliser son objectif d'être, avec Nutribio, leader européen du lait infantile bio, le groupe Sodial multiplie les mesures destinées à faciliter la conversion de ses coopérateurs.

Car le développement des produits Bios est à la fois tiré par les consommateurs qui en redemandent et poussé par les Pouvoirs Publics, depuis qu'ils ont inscrit le doublement de la part de marché à l'horizon 2022 lors des États Généraux de l'Alimentation. Encore cela doit-il s'appuyer sur une offre suffisante, et sans risque de porter atteinte à la rigueur des cahiers des charges : c'est pourquoi, la plupart du temps, les grandes marques assurent autant que possible un sourcing local, ce qui n'est pas toujours simple. Le pâté Hénaff, par exemple, n'est vraiment Bio qu'à la condition que non seulement le porc soit issu de l'agriculture biologique, ce qui implique la constitution d'une filière spécifique, mais aussi l'assaisonnement (sel marin, poivre). Certains ne peuvent contourner la difficulté : ils soulignent alors que tel ingrédient est Bio : Chancerelle, leader français de la sardine, a ainsi créé la marque « Phare d'Eckmühl », dédiée aux produits bio et aussi issus de la pêche durable, puisque le poisson pêché ne saurait bénéficier du label bio. Mais la sardine « MSC » baigne dans une huile d'olive indubitablement bio...

Entrer de plain-pied dans le Bio, cela a été le choix de Danone dès 2001 lors de l'acquisition de l'américain Stonyfield, apôtre du Bio depuis 35 ans. Et la déclinaison française a conduit à la création ex nihilo d'une marque Bio dédiée, « les 2 Vaches », qui diffuse depuis plus de 10 ans un message à la fois pédagogique et ludique...

Les 2 Vaches ont réalisé un chiffre d'affaires de 50 M€ en 2017, l'année où Danone a dû céder Stonyfield à Lactalis, contraint par les autorités américaines de la concurrence lorsqu'il a repris Whitewave, le leader mondial du Bio... d'origine végétale.

Et le Nutella ? Va-t-il lui aussi un jour décliner sa version « bio » ? S'agissant d'un produit dont le marketing reste assis sur un prix plutôt bas, ce n'est pas évident... Mais les concurrents réellement « bio » ne manquent pas, à commencer par un autre Italien, Nocciolata, qui a délibérément fait le choix d'un sourcing 100 % durable... et en outre se passe d'huile de palme ! En moins de 10 ans, Nocciolata a repris 5 % de part de marché en France et espère bien doubler ce chiffre d'ici dix autres années. À moins que Nutella s'y mette.



Grande distribution Pratiques commerciales

abusives : le mouvement E. Leclerc est assigné (19 juillet 2019) pour une amende de 117,3 M€, un montant sans précédent. Explication :

La Direction de la concurrence (DGCCRF) a mis en évidence que le groupe E. Leclerc s'était servi de sa centrale d'achat belge Eurelec Trading srl pour imposer de fortes baisses de tarifs, sans contreparties ou non contractuelles, à certains fournisseurs. Contournement du droit français, pour des opérations dénouées en France, l'État entend marquer un coup d'arrêt en alourdissant fortement les sanctions : il réclame le triple des sommes estimées indûment perçues par le distributeur. En outre, celui-ci recourt de plus en plus souvent à ces pratiques : 4 fournisseurs en 2017, 14 en 2018, déjà 27 en 2019... Au total, cette procédure s'ajoutant à une autre en cours au titre du rapport 2018 de la DGCCRF, pour 108 M€ (25 M€ pour la partie amende), ce sont plus de 220 M€ qui sont réclamés au mouvement Leclerc.

COMMENTAIRE

■ Selon la secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie, Agnès Pannier-Runacher, les conditions d'achat imposées par E. Leclerc à ses fournisseurs « conduisent à déstructurer les filières ». Et cette méthode n'est pas nouvelle dans les pratiques du distributeur, y compris vis-à-vis de groupes fournisseurs de taille intermédiaire. « Si l'amende est indolore, ce qui a été souvent le cas par le passé, il ne se passe rien ».



■ Par cette action spectaculaire, le gouvernement entend agir sur les relations commerciales dans l'esprit de la loi Egalim, avec pour objectif un rééquilibrage des rémunérations au profit des producteurs et des industriels, et cela même si les faits reprochés à Leclerc sont antérieurs à la loi (votée en novembre 2018). L'enseigne se place constamment au niveau des prix les plus bas de la distribution alimentaire conventionnelle (hors hard-discount). Ce positionnement fondamental en a fait le leader du marché, cavalier seul dans les alliances à l'achat en France, et au cœur de la guerre des prix. Après plus de trois années consécutives de baisse des prix alimentaires, faciliter une meilleure rétribution de l'amont supposait de contrarier les effets déflationnistes de cette compétition.

■ La DGCCRF se défend de nourrir une animosité particulière envers Leclerc. Début 2018, elle a eu maille à partir avec Intermarché, vendeur à perte de certains produits de référence, avec un bénéfice d'image substantiel. Quant à la délocalisation des centrales de référencement au Benelux ou en Suisse, elle est monnaie courante, ces structures étant le plus souvent des entreprises conjointes entre enseignes de différents pays de l'Union européenne. Ainsi Eurelec Trading est elle une J.V. entre le français E. Leclerc et l'allemand Rewe. Cela constitue une des lignes de défense de Leclerc, qui devrait introduire un recours devant la Cour de justice de l'UE. Le groupement coopératif fait en effet valoir que ces structures transnationales sont nécessaires pour maintenir des relations commerciales équilibrées avec les très grands groupes internationaux, qui différencient leurs politiques de prix selon les marchés nationaux.



Ocado investit dans les fermes verticales

Fermes verticales

Historiquement connu pour son activité de supermarché en ligne et d'automatisation des entrepôts, le britannique Ocado a renforcé en juin ses investissements dans les fermes verticales afin de conforter son positionnement de fournisseur de solutions technologiques à destination du secteur de la distribution alimentaire. Une expertise reconnue notamment par Casino en France, Sobeys au Canada ou encore Kroger aux États-Unis.

COMMENTAIRE



■ Ocado a annoncé en juin avoir acquis une participation majoritaire de 58 % (22 M\$) dans Jones Food Company, une société qui exploite une ferme verticale à Scunthorpe, au Royaume-Uni. Auparavant, le Britannique avait déjà investi dans ce domaine au travers d'Infinite Acres, une joint-venture créée avec l'expert néerlandais du contrôle climatique Priva, et la firme américaine 80 Acres Farms.

■ L'objectif des fermes verticales est de faire pousser des végétaux en intérieur via un étagement des supports de culture, dans un environnement contrôlé de manière à limiter l'usage des intrants et en consommant le moins d'eau possible, sans saisonnalité. Ces systèmes pourraient être une réponse, parmi d'autres, au défi de nourrir une population de plus en plus nombreuse tout en réduisant la pression sur les surfaces agricoles. Mais le principal driver des investissements réalisés par Ocado dans le domaine est à chercher ailleurs : pouvoir produire localement, au plus près des circuits de distribution, y compris en ville alors que l'espace se raréfie.

■ Pour autant, la viabilité économique et l'intérêt agronomique des fermes verticales ne font pas consensus. Leur coût d'installation et de production est élevé par rapport à une culture plus traditionnelle sous serre et la forte consommation électrique liée à leur éclairage artificiel est critiquée. Il faudra encore plusieurs innovations dans le domaine de l'éclairage et de l'automatisation pour que ce mode de production soit réellement à l'épreuve de la réalité en termes de coût. Enfin, comme pour beaucoup d'innovations, de nombreuses incertitudes subsistent quant à l'acceptation par le consommateur de ce type de culture alors que la recherche de naturalité progresse dans les comportements, au moins en Europe.

■ Preuve de l'appétit des investisseurs pour la promesse d'une réponse aux enjeux alimentaires et logistiques portée par les fermes verticales, l'annonce de l'investissement d'Ocado a été très vite éclipsée par la levée de fonds de 100 M€ de la jeune pousse allemande Infarm qui a déjà noué des partenariats avec plus de 25 grands distributeurs pour déployer 300 « fermes » dans 150 magasins, avec l'objectif de réellement industrialiser sa solution auprès de 10 000 supermarchés d'ici 2022.

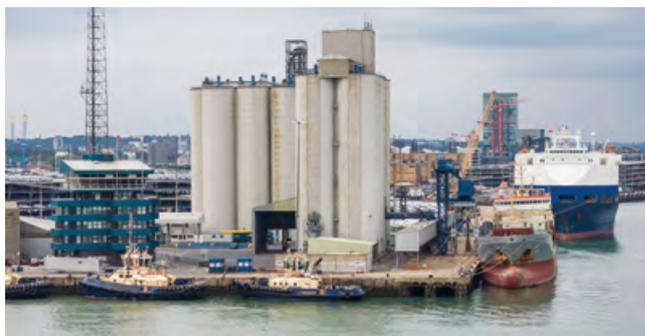
Céréales Quid de l'avenir des exportations de céréales françaises en Algérie ?

Avec l'enlèvement de la crise du régime politique sous la pression de la rue, les contraintes budgétaires de plus en plus fortes faisant craindre une modification des politiques d'importation du pays, et depuis début juillet, la suspension de Mohamed Belabdi, numéro un de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) pour des allégations de corruption, on peut s'inquiéter de l'avenir des relations entre la France et l'Algérie pour le commerce de céréales.

COMMENTAIRE

Le blé tendre est un enjeu majeur pour l'Algérie, en tant que 3^e importateur mondial. La consommation de céréales est très importante et rentre dans la stratégie gouvernementale de maintien de la paix sociale. Grâce aux rapports historiques et privilégiés avec ce pays, La France se fait fort d'approvisionner ce marché au point que les blés français ont même représenté plus de 80 % des importations algériennes sur la campagne 2018/19 à des conditions particulières « déconnectées » du marché. Mais un certain nombre de signaux forts laisse à penser que cette dépendance à la France pourrait voler en éclats. En effet, le 16 juin dernier, le Gouvernement algérien a décidé la mise en place, auprès du ministre des Finances et associant les ministres du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture en personne, d'un comité de veille, de régulation, de contrôle et d'évaluation de la céréaliculture. Chargé de concevoir une approche claire, à court et moyen termes, en matière de rationalisation de la gestion et de l'importation des céréales, ce comité aura à effectuer un audit global concernant le respect des obligations juridiques par l'ensemble des opérateurs activant officiellement dans le domaine. L'objectif est clairement de réduire la facture de l'importation. Outre la volonté de produire sur place plus de blé tendre, on peut comprendre aussi que l'Algérie analyse avec précision les échantillons de blés russes livrés pendant la campagne 2018/19 pour vérifier le

respect des exigences sanitaires. En effet, l'office d'État algérien, l'OAIC, ne cache pas son souhait de diversifier davantage ses fournisseurs, d'autant que le prix du blé russe est nettement plus compétitif que le blé français. Cela serait cohérent avec le principe de rationalisation souhaité depuis peu. Mais l'impasse politique dans lequel se trouve le pays actuellement, les suspensions d'hommes à des postes clés depuis longtemps, ne vont-elles pas freiner et retarder les prises de décisions dans bon nombre de domaines ?



Ingrédients Un tandem Avril-DSM pour produire de la protéine de colza

Avril, premier tritrateur de graines de colza en France s'associe avec DSM, le spécialiste des ingrédients alimentaires pour produire une protéine unique issue de colza non OGM dotée d'excellentes propriétés nutritionnelles et organoleptiques. Les deux partenaires annoncent l'implantation d'une future unité de production industrielle de pointe sur le site de Saipol à Dieppe, avec le soutien financier de la région Normandie qui apportera 4 M€ au financement du projet.

COMMENTAIRE

Le nombre de produits à base de protéines végétales a quintuplé en 20 ans comptant aujourd'hui 5 415 références en France. Le phénomène se généralise en Occident au-delà des seuls analogues de viande au succès retentissant mais ne représentant cependant que 6 % des produits à base de protéines végétales. Si la protéine de blé est la plus répandue (3 046 références), devant le soja (1 154) et le pois (478 références), point de protéine de colza à date dans les rayons alimentaires.

La protéine de colza constitue une alternative intéressante aux autres protéines végétales compte tenu d'un profil en acides aminés plus équilibré et de propriétés émulsifiantes, foisonnantes et gélifiantes. Cependant, la



présence de composés antinutritionnels dans la graine de colza tels les glucosinolates, l'acide érucique ont probablement rendu la valorisation de la fraction protéique en alimentation humaine moins évidente, avant l'arrivée de nouvelles technologies permettant d'éliminer ces composés.

La R&D de DSM bénéficie d'une reconnaissance mondiale dans l'extraction d'isolats de protéine de colza solubles, assise sur plusieurs brevets mondiaux déposés au cours des deux dernières années, sur lesquels devrait s'appuyer la technologie mise en œuvre dans cette nouvelle usine. Si le marché du sans gluten constitue un débouché possible, ces protéines de colza pourront s'utiliser plus largement dans les produits carnés, analogues de viande, les boissons, les céréales, les barres et les produits panifiés. Elles viendront étoffer un peu plus la vaste gamme d'ingrédients commercialisée par DSM, visant à le positionner leader sur ce segment de marché.

Pour Avril, cet accord de partenariat permet d'envisager la réindustrialisation du site de Dieppe à l'arrêt depuis l'explosion de l'unité de trituration. La nouvelle unité de production doit permettre le maintien de 60 emplois sur site à l'horizon 2022. Afin de pas dénaturer les protéines, l'extraction d'huile ne se fera plus à l'hexane, solvant qui peut être inflammable à l'état gazeux mais uniquement par pression. Ce projet s'inscrit dans la stratégie du groupe Avril engagé dans une démarche de diversification sur des produits de spécialités ; les dirigeants évoquant une très forte valeur ajoutée en alimentation humaine de cette « protéine végétale unique ».

Œufs

Le groupe Avril, numéro un de l'œuf en France, s'engage sur le tout alternatif

Alors que le groupe Avril avait annoncé en octobre 2018 son engagement vers l'œuf alternatif (issu de poules non élevées en cages) pour sa marque phare Matines à l'horizon 2025, le groupe étend aujourd'hui cet engagement à l'ensemble de ses activités dans l'œuf (tous les œufs vendus sous forme de coquille ou produits transformés issus des œufs, quelles qu'en soient les marques). Cet engagement est potentiellement lourd de conséquences ; certains éleveurs de poules pondeuses en cage n'ont pas encore amorti leurs investissements de mise aux normes de 2012...

COMMENTAIRE

- La filière française des œufs connaît une évolution profonde depuis de nombreuses années avec la part des poules pondeuses élevées selon des modes alternatifs aux cages passée de 19 % en 2008 à 42 % en 2018. De fait, de plus en plus de poules pondeuses sont élevées au sol sans parcours extérieur (code 2), en plein air (code 1) ou en élevage biologique (code 0). Et cela alors même que les élevages de poules pondeuses élevées en cage (code 3) ont dû être mis aux normes en 2012, au prix de lourds investissements.
- Cette tendance structurelle à la conversion vers le hors cage n'est pas une surprise en soit. Elle répond aux attentes sociétales fortes autour du bien-être animal et est d'ailleurs un des éléments centraux du Plan de Filière de l'interprofession. En revanche, ce qui stupéfie l'ensemble des acteurs de la filière aujourd'hui est la pression toujours plus forte qu'ils subissent de la part d'intervenants extérieurs, défenseurs de la cause animale, les amenant à s'engager pour une conversion beaucoup plus rapide et plus large que prévue ; le Groupe Avril a ainsi subi la pression de l'ONG L214 au travers d'une vidéo à charge, potentiellement dévastatrice pour l'image du groupe et devenue rapidement virale en juin 2019, l'amenant aux nouveaux engagements d'aujourd'hui.
- Ces engagements plus forts accentuent les incertitudes profondes de la filière pour la suite des événements : Quelle répartition par code ? Comment financer les investissements ? Les décisions doivent être prises rapidement par les éleveurs - une conversion, même parfaitement préparée, ne prendra pas moins de 6 mois - et leur crainte est plus que légitime. Car, par exemple, qui peut dire que l'élevage au sol, sans parcours extérieur, ne fera pas à son tour, tôt ou tard, l'objet des pires critiques de la part des ONG ?



- Pour éviter ce type d'écueil, les acteurs ont compris la valeur d'être accompagnés dans leurs démarches par les défenseurs de la cause animale - CIWF*, dans le cas du groupe Avril. Mais cette forme de « caution éthique » ne suffit pas à rassurer les éleveurs sur le long terme... Seuls comptent vraiment les aides techniques et financières octroyées par l'aval pour la conversion et les engagements contractuels des centres de conditionnement et industriels sur la durée de remboursement des emprunts agricoles. Au total, il semble donc que ce soit le maillon industriel qui ait à endosser la plus grosse part du risque de cette filière en refonte accélérée forcée.

* CIWF est une des principales ONG dites « welfaristes », c'est-à-dire qu'elle promeut une pratique d'élevage respectueuse du bien-être animal.

Lactalis

Rachat du brésilien Itambé. Lactalis continue ses acquisitions

Après deux ans de négociations, Lactalis vient de racheter la coopérative brésilienne Itambé. Cette nouvelle acquisition fait suite à un grand nombre d'opérations de croissance externe qui permettent ainsi au groupe mayennais de se positionner comme leader local de la collecte de lait. Avec un chiffre d'affaires multiplié par quatre en 20 ans, l'objectif de 20 Mds à horizon 2020 semble plus qu'accessible. Mais ce fort développement de Lactalis traduit aussi une importante atomisation du marché.

COMMENTAIRE



- Le rachat d'Itambé apporte 600 M€ de chiffre d'affaires au consolidé du groupe Lactalis : sixième opération depuis le début de l'année, elle ne sera probablement pas la dernière. Même si le supplément de chiffre d'affaires total est difficile à évaluer par manque de données publiques pour certaines acquisitions, le cumul dépasserait les 1,6 Md € pour l'année 2019.
- Ces opérations permettent au groupe de renforcer son positionnement avec un objectif clair : devenir leader dans la plupart des pays où Lactalis s'implante via ses marques globales (Président, Galbani et Parmalat) mais aussi par le développement de marques locales émanant de ses différentes acquisitions. Avec un marché français atone et un nombre de cibles limité, le groupe de Laval s'oriente de plus en plus vers l'international : son activité en France ne représente plus qu'un 1/5 de l'ensemble.
- Si nous faisons abstraction des activités semences/engrais ou nutrition animale, la plupart des secteurs de l'agroalimentaire restent très éclatés : la filière lait constituée d'un grand nombre de marchés locaux ne fait pas exception Aussi, malgré sa taille et ses acquisitions régulières, le groupe Lactalis ne détient-il qu'une infime part du marché mondial. En effet, **si les 18 Mds de litres de lait collectés par l'industriel français le positionnent à la troisième place mondiale en volumes collectés** (après Dairy Farmers of America/DFA et Fonterra), ils représentent **moins de 3 % de la collecte mondiale**. Cependant grâce à la transformation et la valeur ajoutée émanant de la puissance de ses marques et AOC, Lactalis, qui collecte beaucoup moins de lait que DFA est leader en termes de chiffre d'affaires (sans pour autant dépasser, selon les estimations, entre 4 et 5 % du chiffre d'affaires mondial du secteur laitier).
- Ce qui est vrai sur le plan mondial ne l'est pas forcément sur certaines régions ou pays et des situations de leadership existent mais restent fréquemment en deçà des niveaux d'alertes des autorités de la concurrence (Lactalis, après l'achat d'Itambé, ne détient pas encore 10 % de la collecte locale même si les calculs doivent se faire selon les régions et gammes de produits). Ainsi, les leaders et en premier lieu Lactalis, peuvent continuer de se développer par croissance externe en rachetant des cibles venant renforcer leur dispositif. La taille permet de faire des offres en termes de multiples de valorisation qui atteignent parfois des niveaux élevés et que les PME ne peuvent pas toujours suivre. **De nombreux acteurs citent des valorisations qui dépassent 15 fois l'Ebitda et parfois 20**. La situation favorise bien évidemment les groupes pouvant suivre sur le plan financier et disposant des équipes d'intégration pour valoriser au mieux l'achat. Sauf contraintes financières, Lactalis a donc encore un terrain de jeu très favorable pour maintenir son business model et continuer ses acquisitions.



LES NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE : QUEL IMPACT À PRÉVOIR POUR LES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES ?

Certains disent que demain, la Chine sera à la fois l'Usine, le principal Consommateur et le principal Fournisseur de services du Monde entier. Plus généralement : le PIB de l'Asie pourrait représenter environ 35 % du PIB mondial en 2030, contre 28 % en 2018 et seulement 20 % en 2010.

Les Nouvelles Routes de la Soie, formule occidentale pour désigner l'ensemble des initiatives prises par les autorités chinoises, en matière de réseaux de communications terrestres et maritimes, depuis l'arrivée au pouvoir du président Xi Jinping interrogent les observateurs : y a-t-il une composante spécifique de leur rôle en ce qui concerne l'économie agricole et alimentaire ? S'agit-il d'une simple nécessité pour le pays le plus peuplé du Monde, ou bien cette stratégie contribue-t-elle aussi à une mainmise accrue de la puissance économique chinoise sur l'économie agroalimentaire mondiale ?

L'image qui vient spontanément à l'esprit est celle d'un cœur, organe central et puissant, dont la fonction est de faire circuler le sang tant vers les poumons, pour l'oxygéner, que vers tout le reste du corps. Mais que pourrait un cœur sans les solides vaisseaux qui l'irriguent ? Ici, le cœur est la Chine elle-même, et le développement économique étourdissant de l'Empire du Milieu depuis plus de 40 ans justifierait à lui seul les initiatives prises par le pouvoir chinois afin de développer ce système de communications que l'on appelle « Nouvelles Routes de la Soie ».

Il s'agit bien en effet d'un système, qui associe des routes terrestres et maritimes, bien sûr, et des infrastructures destinées à fluidifier, accélérer la circulation des biens, des personnes mais aussi

des services au fil de ces routes : ports, échangeurs routiers ou ferroviaires, ressources énergétiques, industrielles et numériques.

Lancée en 2013 par Xi Jinping lui-même, moins d'un an après son arrivée à la tête du pays et du Parti, la « Belt and Road Initiative » (BRI) concerne l'ensemble du continent Eurasien mais aussi l'Afrique, tout au moins l'Est du continent, là où la présence chinoise apparaît déjà particulièrement forte. Les deux routes terrestres, l'une par le Kazakhstan et la Russie, l'autre par l'Iran et la Turquie, veulent compléter la « ceinture de perles », nom donné à la route maritime qui relie Shanghai à la Méditerranée mais qui inclue aussi une bifurcation vers les ports de la côte orientale de l'Afrique.

I Les « Nouvelles Routes de la Soie », composantes terrestres et maritimes



Source : Asialyst.com, d'après différentes sources.

Raccourcir les temps de transport, en réduire les coûts est évidemment l'objectif principal de cet établissement de routes durables

On le sait, cette stratégie a déjà été bien reçue à de nombreux endroits, en particulier dans les petits pays, au sens de la richesse produite et de la démographie, mais qui sont stratégiquement bien positionnés sur les axes ainsi définis : on peut citer les pays d'Asie Centrale autrefois inclus dans l'Union soviétique (Turkmenistan, Ouzbékistan, Kirghizistan), mais aussi ceux qui commandent l'accès à la Mer Rouge et à l'isthme de Suez vers la Méditerranée (comme Djibouti, où pour la première fois de son histoire multimillénaire, la Chine installe une base militaire résolument éloignée de son territoire) et enfin ceux qui permettent d'accéder aux ressources du continent Africain, c'est-à-dire les pays côtiers de la façade Orientale : Kenya, Tanzanie, Mozambique.

Dans la pratique, la méthode chinoise se caractérise par un pragmatisme total, en phase complète avec un discours qui insiste en permanence sur les bienfaits du développement des échanges commerciaux par l'établissement de relations durables et qui se veulent équilibrées. **En réalité, d'énormes moyens financiers mis en œuvre par les autorités chinoises permettent de s'assurer que la coopération financière reste majoritairement tenue par la Chine.** On constate d'ailleurs une remontée jugée inquiétante de l'endettement auprès des banques chinoises de certains pays, notamment en Afrique, qui avaient à grand-peine vu décroître leurs engagements vis-à-vis de l'Europe, des États-Unis et des institutions financières internationales, en grande partie par des remises de dettes. Il n'est pas avéré que ces nouveaux engagements bénéficieront un jour de la même souplesse⁽¹⁾.

Déjà, on constate que des installations se développent rapidement à un niveau considérable, et parfois à partir de rien. Le port « sec » de Khorgos, à la frontière sino-kazakhe, en est un exemple frappant : **des infrastructures gigantesques permettent le transbordement rapide des containers** entre les deux systèmes ferroviaires de la Chine et du Kazakhstan, dont l'écartement des rails diffère. Il est aussi l'aboutissement d'**une nouvelle autoroute traversant les zones montagneuses du Xinjiang** – l'extrême Ouest de la Chine.



Les Nouvelles routes de la soie ont bien entendu pour objectif de faciliter le transport de tous types de marchandises depuis, ou vers la Chine. L'on songe évidemment en premier lieu à tous les produits manufacturés dont la Chine inonde désormais le Monde entier. **Raccourcir les temps de transport, en réduire les coûts est évidemment l'objectif principal de cet établissement de routes durables**, ponctuées de bases de transbordement, de relais énergétiques et dans les ports, d'installations portuaires à

la mesure de l'enjeu. En termes de temps gagné, on constate les premiers effets depuis deux ans : circulent désormais régulièrement **des trains de marchandises entre l'Est de la Chine et l'Europe, qui mettent moins de trois semaines à effectuer le trajet, contre plus du double en bateau.**



La voie terrestre offre aussi l'opportunité d'échapper en partie aux encombrements et aux risques de piraterie du très fréquenté détroit de Malacca, passage obligé entre Malaisie et Indonésie pour relier la Mer de Chine à l'Océan Indien... Et aussi de réduire un peu les atteintes à l'environnement, particulièrement importantes dans le secteur de la navigation maritime, le dernier – en très grandes quantités – un fuel à haute teneur en dioxyde de soufre⁽²⁾. Cependant, il convient de souligner que dans leur configuration actuelle, les routes terrestres, en particulier dans leur composante ferroviaire, ne pourront que faiblement se substituer aux capacités du transport maritime. Mais elles permettront de développer un mode de transport à mi-chemin de celui-ci, lent et bon marché, et du transport aérien, rapide et cher.

Mais cette stratégie aux multiples composantes est évidemment aussi destinée aux produits agricoles et agroalimentaires, tant les conséquences du développement de l'économie chinoise ont, en ce domaine, eu pour conséquence que **la Chine s'est créée, en à peine quarante ans, des besoins bien au-delà de sa capacité de production.** Rien de surprenant à cela, si l'on considère que dans cette période (1976-2016), la population s'est accrue de 50 %. Elle a même doublé depuis le début des années 1960. Dans le même temps, partant d'une économie principalement rurale et autarcique, hormis les zones portuaires, la Chine est devenue l'usine du monde que l'on sait, ce qui a nécessité des besoins en main d'œuvre satisfaits par un exode gigantesque vers les nouvelles mégapoles chinoises. Ce mouvement n'est pas terminé, et la dynamique d'aspiration vers les villes, grandes pourvoyeuses d'emplois et de richesse, se maintient, comme le suggère le décalage, constaté en 2017, entre part de la population rurale (42 %, contre 70 % en 1980), l'emploi en agriculture (28 % du total – en 1962, la part de l'emploi agricole était de 82 %) et le PIB généré par celle-ci (7 % du PIB total de la Chine).

En outre, le développement économique de la Chine, qui a investi successivement tous les secteurs industriels, mais aussi les services, a permis le développement d'**une classe moyenne au pouvoir d'achat accru et dont la demande de consommation s'accroît et élargit son spectre en permanence.** S'agissant d'un pays dont les autorités affichent clairement leur volonté d'apporter une prospérité croissante en contrepartie d'un contrôle politique étroit, il n'est pas étonnant que la satisfaction

1- D'autant que la Chine n'est pas membre du Club de Paris.

2- On estime que les 200 plus gros navires (sur environ 90 000) naviguant dans le monde émettent autant de dioxyde de soufre que l'ensemble des automobiles roulant sur la planète...

la Chine a de plus en plus besoin de matières premières et l'agroalimentaire n'y échappe pas

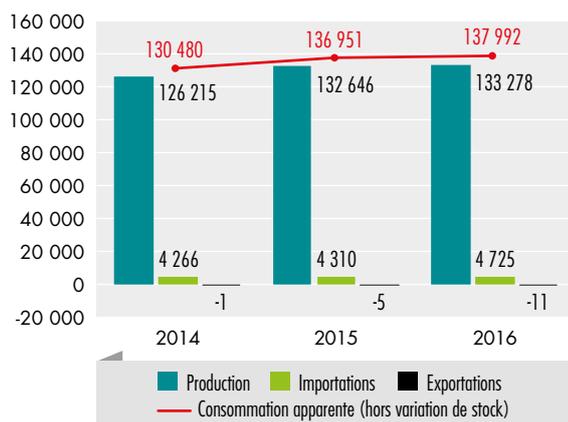
d'une demande croissante, pour une part, elle aussi croissante, de la population, ne puisse plus se contenter des productions domestiques.

Force est de constater que la Chine a de plus en plus besoin de matières premières et l'agroalimentaire n'y échappe pas...

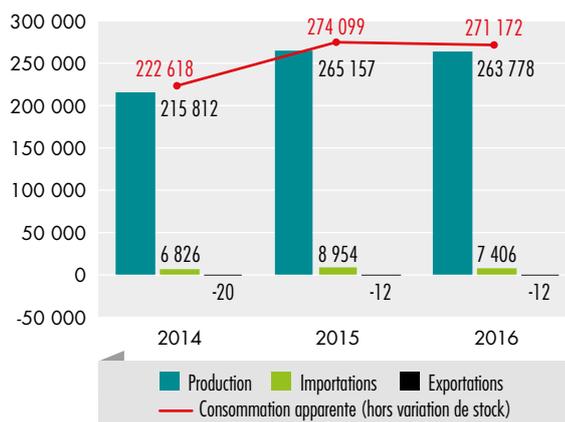
Avec une Surface Agricole Utile (S.A.U.) limitée (environ 15 % de la superficie totale et 10 % de la Surface totale cultivée dans le Monde), la Chine doit nourrir 22 % de la population mondiale. Et pourtant, les rendements se sont considérablement

améliorés, ce que traduisent des volumes produits en très forte augmentation : entre 1950 et 2000, la Chine a quintuplé sa production de céréales, décuplé ses productions de coton et d'oléagineux, tandis que les productions de sucre, de viande ou de fruits ont été multipliées par plus de trente... Et malgré l'épuisement des sols dans certaines provinces, une avancée de la désertification qui devient préoccupante dans le Nord, et de graves problèmes de pollution, volumes et rendements ont continué de progresser depuis le début du siècle.

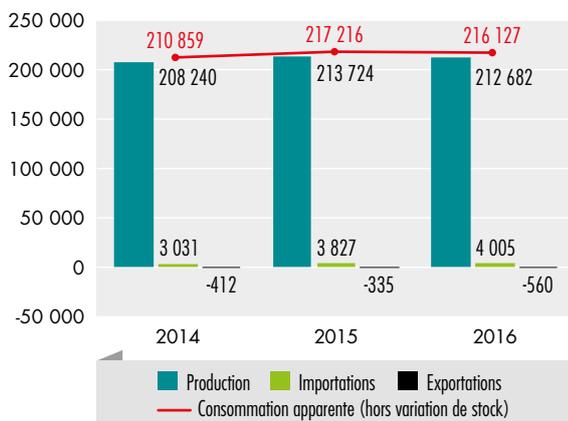
Le blé en Chine (000 t)



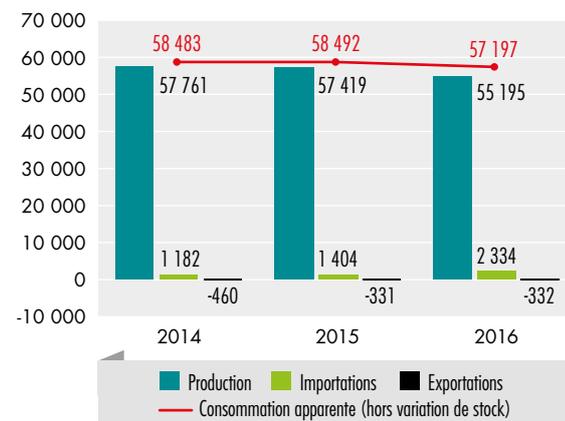
Le maïs en Chine (000 t)



Le riz en Chine (000 t)



La viande de porc en Chine (000 tec)



Source : FAO.

Le porc représente 72 % de la viande consommée en Chine (volaille 18 %, bovin 10 %).

Concernant la Chine, les données statistiques restent sujettes à caution. Si les productions annoncées peuvent être partiellement contrôlées, notamment par repérages par satellites, en revanche, le volume annoncé des stocks, en particulier de céréales, varie parfois beaucoup sans liens explicables par le commerce international.

Ce qui semble assuré, c'est qu'en général, la Chine importe des volumes importants en céréales, viande et tourteaux et exporte peu, ce qui conduit à estimer qu'elle n'est pas autosuffisante. Cependant, en comparaison de la consommation domestique, les volumes importés restent relativement limités, ce qui donne à penser que les autorités chinoises entendent garder le contrôle des volumes d'importation, indépendamment du besoin réel des populations, au risque de l'apparition de pénuries.

la Chine devra longtemps trouver ailleurs que sur son territoire une partie de sa ressource alimentaire

Mais ces progressions spectaculaires ne doivent pas occulter le fait que la Chine ne pourra jamais être autosuffisante : **la Chine devra longtemps trouver ailleurs que sur son territoire une partie de sa ressource alimentaire**, de même qu'elle reste tributaire des importations pour une grande partie de ses besoins énergétiques (pétrole et gaz). On a parfois mis en avant les acquisitions ou locations longues de terres dans certains pays d'Afrique (Madagascar), d'Asie (Laos) ou d'Amérique latine (Brésil), mais il semble que cette méthode ne puisse se pérenniser. Accompagner un pays potentiellement riche en production agricole en l'aidant à renforcer ses infrastructures portuaires ou ses axes de communication semble aujourd'hui plus profitable à moyen terme.

Désormais, la progression de la population chinoise a beaucoup ralenti, sans avoir cependant encore atteint le point d'inflexion au-delà duquel le vieillissement inéluctable fera naître d'autres difficultés. La réponse des autorités chinoises à ce dilemme d'une offre domestique décidément insuffisante pour satisfaire la demande intérieure est simple, jusqu'à présent : **préserver au maximum l'autosuffisance pour l'alimentation humaine directe (céréales, fruits et légumes, sucre)**. En revanche, ne pas chercher à tout prix l'autosuffisance pour l'alimentation

des animaux. Ce qui explique les importations massives de céréales – blé, maïs, colza, soja – directement ou sous forme de tourteaux. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les représailles chinoises aux fortes hausses de droits de douane que les autorités américaines veulent imposer sur les produits importés de Chine se heurtent rapidement à la nécessité de satisfaire ce besoin. Et si comme on l'a vu fin août, les autorités chinoises annoncent qu'elles répondront systématiquement aux décisions américaines de relever les taxes douanières sur les produits chinois, elles précisent en même temps que les négociations sont toujours ouvertes, notamment sur l'option d'augmenter leurs importations de soja américain. En attendant, l'alternative brésilienne fonctionne à plein...

Mais tout ceci ne décrit en fait qu'imparfaitement la stratégie chinoise : **Avec la BRI, les produits alimentaires doivent tout autant contribuer à asseoir la présence et l'influence de la Chine auprès des autres pays qu'à conforter la sécurité alimentaire de la Chine**. Et rien n'empêche d'imaginer que la Chine pourrait, paradoxalement, prendre des positions commerciales à l'exportation, en particulier sur les produits à valeur ajoutée.

DEUX EXEMPLES NON ALIMENTAIRES (MAIS BIEN LIÉS À LA PRODUCTION VÉGÉTALE) PERMETTENT D'ÉTAYER L'HYPOTHÈSE D'UNE CHINE GÉNÉRATRICE DE VALEUR AJOUTÉE À PARTIR DE PRODUITS AGRICOLES IMPORTÉS : CELUI DU LIN ET CELUI DU BOIS.

Le lin est une plante textile qui ne trouve ses conditions optimales de culture qu'en climat doux et océanique. De fait, aujourd'hui, la production linière européenne se limite à une bande côtière située entre le Calvados et Amsterdam, en passant par la Normandie et les Flandres. **La France à elle seule produit près de 600 000 tonnes, plus de 70 % de la production mondiale**. Mais une fois roui, la matière part ailleurs, en particulier en Chine qui est aujourd'hui à l'origine de 80 % des produits textiles faits en lin...



De la même manière, la Chine, pauvre en couverture forestière, et où la progression du désert reste préoccupante, importe depuis longtemps du bois rond industriel. D'abord pour sa consommation propre, mais la Chine figure aussi depuis plus de quinze ans parmi les principaux pays exportateurs de panneaux ainsi que d'éléments intermédiaires à la fabrication de meubles. L'interdiction totale d'abattage d'arbres dans les forêts naturelles chinoises depuis 2017 a eu pour conséquence une très forte pression à l'importation de grumes, notamment en bois de chêne, dont la France est un des premiers pays fournisseurs : **de 4 % en 2008, la part des exportations de grumes de chêne français vers la Chine est passée à 50 % dix ans plus tard**, avec des conséquences significatives sur les prix, pour le plus grand profit des propriétaires forestiers, et au grand dam des scieries françaises. Un phénomène similaire à celui que l'on retrouve aujourd'hui sur la viande porcine pour les producteurs et les transformateurs, après l'explosion des besoins d'importation consécutifs à l'apparition de la peste porcine africaine en mars 2019, encore non maîtrisée six mois après.

*la Chine
souhaiterait
aussi
rééquilibrer
les coûts de
transport
entre les
importations
et les
exportations*

En développant et en fluidifiant les nouveaux axes de communication commerciale à travers les initiatives de la BRI, **la Chine souhaiterait aussi rééquilibrer les coûts de transport entre les importations et les exportations.** Actuellement, les exportations l'emportent largement et en particulier, nombre de trains, de porte-conteneurs reviennent à moitié vides dans les villes et les ports chinois, ce qui oblige les transporteurs à appliquer des tarifs préférentiels aux transporteurs de produits que la Chine importe. La solution idéale de l'équation serait que les volumes s'équilibrent, mais que la valeur ajoutée des produits exportés reste meilleure que celle des produits importés. Autrement dit, la Chine envisage d'un bon œil que le bon fonctionnement des « Nouvelles Routes de la Soie » s'appuie sur un renforcement de son rôle d'usine du Monde... Et pour y parvenir, on peut gager que les autorités chinoises ne s'interdiront rien.

A titre d'exemple : s'il est connu que le riz est historiquement une base majeure de l'alimentation en Asie, et en particulier en Chine, on peut s'attendre, compte tenu de ce qui précède à ce que la Chine ne soit pas ou plus autosuffisante en riz. En effet, en 2016, la Chine est importatrice nette d'environ 4 millions de tonnes de riz, soit 1,8 % de sa consommation estimée. Pour autant, face à une demande mondiale croissante, la Chine ne

reste pas à l'écart puisqu'en 2017, elle a exporté globalement près de 900 000 de tonnes de riz dans le Monde, dont 474 000 tonnes vers le continent Africain, qui délaisse ses céréales traditionnelles – mil et sorgho – au profit du riz, alors qu'elle n'y vendait pas une seule tonne trois ans avant...

Autrement dit, il semble qu'à travers les Nouvelles Routes de la Soie et les connexions que la Chine promeut et finance, elle ne s'interdise rien, a priori, qui lui permette à la fois de satisfaire sa demande intérieure, d'être présente sur les nouveaux marchés de l'alimentaire, et en définitive d'engranger des devises en misant sur la valeur ajoutée.

Demain, on peut gager que ce ne sera pas seulement des vêtements en lin, des panneaux, des parquets que la Chine fabriquera à partir de matières importées. Les mécanismes d'influence que la Chine installe méthodiquement dans les pays pauvres où elle investit – et de fait, qu'elle investit – visent à lui garantir à la fois des approvisionnements sécurisés et des débouchés privilégiés. Mais en outre, la Chine pourra devenir à terme un exportateur de produits alimentaires élaborés, sans doute d'abord vers les pays émergents d'Afrique ou d'Asie Centrale, à partir d'une matière première qu'elle ne pourra jamais produire entièrement toute seule, mais qui lui offrira de nouvelles opportunités de créer de la valeur.



Directeur de la publication : Philippe CHAPUIS

Rédacteur en chef : Isabelle JOB-BAZILLE

Rédacteurs : Benoit Bousquet, Frédéric Tessier, Noël Isorni, Arnaud Rey, Béatrice Eon de Chezelles, Axel Retali, Xavier Cassedanne.

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A., à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication. Réalisation : Art6 - Photos : 123rf. - iStock.



PRISME - 26

L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire - Septembre 2019

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

▮ <https://etudes-economiques.credit-agricole.com> ▶ Rubrique Secteur
▶ Agriculture et Agroalimentaire



CRÉDIT AGRICOLE S.A.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.